

Les temps d'activités périscolaires fixés au vendredi après-midi

Mardi soir, une seule question figurait à l'ordre du jour de la réunion exceptionnelle du Conseil Municipal de Chaingy : le positionnement dans la semaine scolaire du temps d'activité périscolaire prévu par la réforme des rythmes scolaires.

Chaingy avait élaboré son projet éducatif territorial pour la rentrée 2014, conformément à ce que prévoit la réforme « Peillon ». Ce projet avait été élaboré au sein d'un comité de pilotage associant les différentes composantes concernées par la réforme.

Consultation auprès des conseils d'écoles

Pendant le décret « Hamon » du 7 mai 2014, assouplissant la réforme a autorisé l'expérimentation d'une organisation hebdomadaire du temps scolaire sur huit demi-journées d'enseignement avec cinq matinées réparties sur cinq jours et une après-midi réservée au périscolaire.

Une nouvelle consultation a donc été engagée auprès des conseils d'écoles et des conseils de maîtres sur la base d'un nouveau projet du comité de pilotage prévoyant le re-

groupement des heures d'activités périscolaires le vendredi après-midi. Jean Pierre Durand, le maire exposait que ce regroupement le vendredi après-midi permettait de mieux répondre aux problèmes d'organisation de ce temps périscolaire et en particulier aux difficultés de recrutement d'animateurs pour un temps réparti sur quatre jours.

Priorité donnée à l'intérêt de l'enfant

Le conseil d'école et le conseil des maîtres de l'école maternelle s'étaient prononcés favorablement sur le nouveau projet tandis que le conseil d'école et le conseil des maîtres de l'école élémentaire se prononçaient défavorablement, il revenait au Conseil municipal de trancher.

À l'issue d'un débat où étaient à nouveau abordées les questions d'intérêt de l'enfant, des moyens à mettre en œuvre, de la meilleure organisation du temps scolaire et des activités périscolaires, le conseil municipal adoptait le nouveau projet, cinq conseillers municipaux s'abstenant. Il reste maintenant à obtenir l'approbation du recteur d'académie sur ce nouveau planning. ■